

LA LETTRE FAXEE DE L'U.ME.SPE.

Union Nationale des Médecins Spécialistes Confédérés.

* * * * *

LA PLACE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX DANS LA PERMANENCE DES SOINS

Il est toujours irritant de voir qu'une grande partie de l'administration en charge de la santé méconnaît, depuis de nombreuses années, le rôle que les médecins spécialistes libéraux jouent dans l'accessibilité aux soins à travers des structures de permanence des soins qui souvent ne sont pas formalisées mais qui existent en pratique dans tous nos départements. Dès 2002, nous avons attiré l'attention du Ministre de la Santé, Jean-François Mattéi, sur le fait que la commission Descours qu'il avait mise en place, méconnaissait le rôle que les médecins spécialistes jouent dans la permanence des soins. Certes, la garde de médecine générale est importante, elle a été profondément réformée grâce à l'action de la CSMF, au cours de ces cinq dernières années et l'on a tendance à stigmatiser, sous l'impulsion de quelques responsables politiques locaux, les cantons où cette permanence est déficiente face à la grande majorité du territoire où elle fonctionne parfaitement. C'est bien connu ce sont les quelques TGV qui arrivent en retard qui font la une de la presse et non pas la quasi-totalité de ceux qui respectent leurs horaires.

En ce qui concerne les médecins spécialistes, il est fréquent d'entendre les responsables politiques dire qu'il faut des mois pour obtenir une consultation chez un psychiatre ou chez un ophtalmologiste, en réalité il faut différencier urgence médicale et impatience ou manque d'organisation des français. Nous retrouvons la même problématique dans l'accès immodéré des services d'urgence pour des pathologies qui pourraient être parfaitement prises en charge, aux heures ouvrables, par les différents médecins exerçant des spécialités cliniques. Les exemples repris au cours de la journée consacrée à l'Observatoire de la vue en sont un exemple pertinent à travers les cabinets d'ophtalmologie où dans les services d'urgence libérale tous les patients qui ont besoin d'avoir accès en urgence pour une pathologie oculaire sont pris en charge. Bien sûr, pour renouveler des lunettes, il est tout à fait possible, sans aucun risque pour la santé, d'attendre plusieurs semaines ou quelques mois, encore faut-il que les français acceptent des contraintes vis-à-vis des médecins spécialistes libéraux, contraintes souvent appliquées par l'administration pour le renouvellement d'un certain nombre de formalités administratives (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Le défaut probable des médecins spécialistes et de leurs représentants que nous prenons à notre compte est que nous n'expliquons pas suffisamment notre rôle dans la permanence des soins, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, la majorité des médecins spécialistes libéraux participe de par l'activité médicale à la permanence des soins. Nous assurons dans les établissements de soins privés, le plus souvent à titre gracieux, le fonctionnement en deuxième recours à travers les services d'urgence dits ex UPATOU, tous les praticiens accueillent dans tous les établissements de soins tous les jours des urgences non programmées au moment où ils assurent conjointement la continuité des soins pour leurs patients hospitalisés. De nombreux cabinets, toutes spécialités confondues, sont organisés pour laisser des plages horaires chaque semaine pour les nouveaux patients, pour les urgences, pour les patients qui nous sont adressés par les médecins généralistes qui savent que, sur un simple appel téléphonique, nous sommes à leur disposition et à celle de leurs patients. Nous devons donc mieux médiatiser notre rôle dans la permanence des soins mais, parallèlement, il faut que, comme pour la médecine générale, comme pour quelques spécialités chirurgicales et d'anesthésie réanimation l'ensemble des médecins spécialistes mobilisés par l'État pour des contraintes de services publics reçoivent enfin une reconnaissance financière de la pénibilité de ce que nous demande l'État.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, des paroles positives dans ce sens tant au niveau du Ministère de la Santé qu'au niveau de la Direction de l'Hospitalisation et des Soins, nous souhaitons que ces engagements de Madame Bachelot-Narquin entrent dans la réalité des faits et ceci au plus vite, car nous sommes las, d'une part, de voir mépriser notre implication au quotidien et, d'autre part, de ne recevoir aucune valorisation financière alors que l'ensemble de nos confrères exerçant dans le secteur hospitalier bénéficient à juste titre de cette reconnaissance.

Docteur Jean-François REY
Président de l'U.ME.SPE
Avril 2008

DIFFUSION : Mercredi 23 Avril

Rédacteur en chef : Jean-François REY
116, rue du Commandant Cahuzac – Centre de Consultations
06700 ST LAURENT DU VAR
Tél : 04 93 24 91 30/04 92 27 38 87 – Fax : 04 93 24 91 30
E-mail : jean-francois.rev@wanadoo.fr

Rédacteur en chef adjoint : Franck DEVULDER
38 bis, rue de Courlancy
51100 REIMS
Tél : 03 26 77 20 60 – Fax : 03 26 77 20 71
E-mail : devulderf@aol.com